

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Trinidad et la Révolution française

Georges Villacèque

Numéro 8, 2e semestre 1967

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1046099ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1046099ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Villacèque, G. (1967). Trinidad et la Révolution française. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (8), 60–78. <https://doi.org/10.7202/1046099ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1968

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

TRINIDAD ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

par
GEORGES VILLACÈQUE

Dans l'histoire de l'expansion des idées révolutionnaires, les Antilles jouent un rôle qui est loin d'être négligeable. Placées sous la dépendance politique et économique de l'Europe, liées à elle par une communauté de destin, elles ont subi le contrecoup, parfois violent, des événements qui s'y produisaient. Ponts jetés entre l'Amérique et l'Europe, elles ont pu jouer à certains égards, vis-à-vis de l'Amérique espagnole un rôle de relais, d'étape dans la diffusion de l'idéologie révolutionnaire ; nous n'en voulons pour preuve que l'exemple de Bolivar qui, comme autrefois les « conquistadores » depuis Santo Domingo, prit Jacmel, en Haïti, pour base de départ dans son expédition libératrice contre la Tierra Firme.

Tout se passe comme si l'onde révolutionnaire, née sur les rivages français, s'étant propagée à travers l'Atlantique, avait trouvé aux Antilles en même temps qu'un contexte économique et social particulièrement favorable à sa pénétration l'occasion de nouvelles conquêtes vers de nouveaux rivages.

L'exemple de Trinidad illustre bien cette double vocation des Antilles. L'idée révolutionnaire a atteint la grande île à une heure de profondes mutations politiques, économiques, ethniques et sociales à l'intérieur, dans un contexte de luttes exarcerbées entre impérialismes rivaux à l'extérieur ; elle y a donc rencontré un milieu particulièrement réceptif.

La position géographique de Trinidad (la presqu'île de Ghaguaramas au Nord-Ouest se trouve à quelque vingt kilomètres de la côte vénézuélienne) explique par ailleurs le rôle privilégié qu'elle a pu jouer dans l'expansion révolutionnaire, en direction de l'Amérique espagnole.

NAISSANCE, STRUCTURES ET CARACTÈRES D'UNE SOCIÉTÉ

Nous avons parlé à propos de cette île, d'une réceptivité particulière aux événements de la Révolution française. Cette plus grande sensibilité est due essentiellement aux conditions démographiques, sociales et politiques dans lesquelles s'est effectué le premier développement économique notable au temps des derniers gouverneurs espagnols.

Au milieu du xviii^e siècle en effet, Trinidad présentait encore l'aspect d'une terre quasiment vierge. Deux siècles et demi de colonisation espagnole (dès 1530 Charles V avait donné à l'île son premier gouverneur Antonio Sedeno) n'avaient eu pour résultat que la quasi-disparition du peuplement amérindien et l'installation autour de San José, la vieille capitale, de 326 colons espagnols (chiffre cité pour 1772).

Pourtant, à partir de 1770 environ, l'Espagne va prêter une attention plus grande à ce petit morceau de terre jusque là oublié. Ce réveil d'intérêt de la part de la métropole hispanique n'est pas un phénomène isolé. Il est en fait à replacer dans le cadre plus large de la politique coloniale de l'Espagne dans la deuxième moitié du xviii^e siècle.

On a assisté en effet pendant cette période en liaison avec la diffusion des lumières et l'avènement sur le trône d'Espagne de ces despotes éclairés que veulent être les représentants de la dynastie des Bourbons, notamment Charles III, à un renouveau de l'impérialisme espagnol, caractérisé par une volonté de mise en valeur et d'exploitation plus rationnelle et plus large du domaine colonial. C'est dans cette perspective qu'il faut interpréter l'envoi en 1776 par la Couronne, de deux experts chargés de déterminer les mesures propres à développer l'agriculture et le commerce de l'île.

Le contexte international contribue par ailleurs à fixer sur Trinidad plus que par le passé l'attention de Madrid. Aux Amériques, le vaste conflit colonial engagé depuis le début du xviii^e siècle entre les impérialismes rivaux, britannique, français et espagnol, est entré dans sa phase cruciale, sa phase de liquidation. Un des enjeux du conflit : le contrôle économique de l'empire espagnol, jusque là si faiblement

détenu par une métropole considérée comme « l'homme malade de l'Europe ». On a assisté déjà après la conclusion en 1761 du Pacte de famille avec la France à un premier recul de l'Espagne qui a dû abandonner à l'Angleterre au Traité de Versailles la possession de la Floride. Depuis, le grignotage britannique aux marges de l'Empire s'est accentué, les Anglais ne prétendent pas en effet s'emparer de la totalité des territoires espagnols d'Amérique.

Ils désirent seulement s'assurer la possession de quelques points stratégiques susceptibles de leur permettre de développer sur une grande échelle leur commerce de contrebande en direction de cet Empire. Dès 1763, ils s'installent à Belize, puis en 1766 aux Iles Malouines. Or il est bien évident qu'à cet égard, à une heure où se développe l'économie du Vénézuéla et donc les besoins de ce pays, une éventuelle mainmise des Anglais sur Trinidad représenterait pour l'Espagne une véritable catastrophe. La position géographique de l'île fournirait à la contrebande britannique l'occasion de larges développements ; ainsi se trouverait pratiquée dans le système de l'exclusif minutieusement mis au point par l'Espagne, une brèche irrémédiable par où s'écouleraient les métaux précieux des Amériques.

D'ores et déjà apparaît la menace à plus ou moins brève échéance d'une éventuelle agression britannique sur l'île. Or vers 1770 Trinidad est indéfendable. L'unique garnison cantonnée au Fort Caroni, au sud de San José, ne comporte qu'une vingtaine de soldats. Il devient donc nécessaire de prendre d'urgence des mesures propres à assurer en même temps qu'un développement économique et démographique qui en constitue le support indispensable, une augmentation des capacités défensives de l'île.

C'est un planteur français de Grenade, Roume de Saint-Laurent qui après une visite de l'île en 1777, devait amener par ses initiatives la solution de ces problèmes. Très impressionné par les possibilités économiques offertes par l'île, il rédigea à l'intention du gouverneur de Grenade, un rapport dans lequel il vantait la richesse des cocoteraies de la côte Est, l'abondance des récoltes de café et de sucre, mentionnait enfin la présence de deux lacs de poix et d'une mine de charbon de terre. Il concluait en se faisant l'avocat d'une émigration française vers Trinidad. Ce rapport fut transmis au roi de France en mars 1777. Pour forcer la décision du

roi d'Espagne, Roume fit ensuite le voyage de Madrid. Le résultat fut la « Cédule royale de colonisation » de 1783, document capital dans la mesure où il va provoquer le premier essor démographique et économique important de l'île, dans la mesure aussi où il définit dans le cadre du Pacte de famille une formule fondamentalement originale de colonisation.

Tirant les leçons de la malheureuse expérience des îles Malouines, le roi d'Espagne accepte l'idée d'une colonisation de Trinidad par des étrangers. En Espagne, une expérience semblable a déjà eu lieu avec la colonisation de la Sierra Madre, sous la direction de Olavide, mais pour l'Empire il s'agit d'une expérience nouvelle qui restera unique dans les Annales.

Bien que la chose ne soit jamais hautement affirmée, les candidats colons devront être originaires d'un territoire français. Deux conditions suffisent en effet à écarter toutes autres candidatures : les nouveaux colons doivent être de confession catholique, doivent appartenir à une nation alliée de l'Espagne, ce qui suffit à exclure non seulement les ressortissants britanniques mais aussi les Scandinaves et les Hollandais présents aux îles. C'est donc d'une entreprise commune de colonisation qu'il s'agit, car, si l'Espagne garde la souveraineté politique sur ce territoire, la France qui apporte son concours en hommes, se voit associée à l'exploitation économique de l'île : dans l'article 19 de la cédule, le roi d'Espagne déclare que les commerçants français sont autorisés « à voyager jusqu'à la dite île avec leurs navires directement depuis les ports de France où résident mes consuls, et à retourner directement aux dits ports avec les fruits et les produits de la dite île, si ce n'est l'argent dont l'exportation par cette voie est absolument prohibée ».

Au delà des avantages économiques qu'elle peut en attendre, entre autres le renforcement du quasi-monopole en Europe du commerce du sucre dont on escompte à Trinidad pousser la production, la France peut espérer une extension de son influence dans cette zone. Bien que les nouveaux colons aient à se soumettre aux lois d'Espagne, bien que leur naturalisation ait été prévue au terme de cinq années de résidence, chose capitale, le culte catholique sera célébré dans leur langue, c'est-à-dire en Français, par des prêtres spécialement choisis « pour leur connaissance des langues étran-

gères » (article 24). Cet article rentre naturellement dans le cadre des garanties accordées aux candidats colons, mais il est aussi pour la France une promesse d'influence politique qui sera plus tard largement utilisée par les Révolutionnaires des Iles.

Cet aspect d'entreprise commune de colonisation n'est pas le seul qui mérite de retenir l'attention. Un autre élément essentiel apparaît dès lors que l'on se demande quelles catégories de Français le gouvernement pouvait raisonnablement espérer attirer, et que l'on examine à travers les articles de la « cédula » quels avantages il leur assurerait.

Les cadets de famille, venus de France, étaient d'emblée à exclure. A partir de 1770 a commencé dans la partie française de Saint-Domingue le cycle du café. Au sud de l'île, dans les mornes dominant Jacmel et Les Cayes, en quelques années de prodigieuses fortunes s'édifiaient. C'est donc vers Saint-Domingue et dans cette région qu'ils affluent essentiellement. Restaient les « blancs-pays » établis dans l'archipel des Petites Antilles. Des « grands blancs » ou « Békés », il ne pouvait être question. Dotés de vastes domaines, à une heure où les prix du sucre s'élevaient constamment, il n'était rien dans les propositions du roi d'Espagne qui soit susceptible de les tenter. Par contre on pouvait espérer attirer une proportion notable de ces « habitants » dont la situation économique et sociale était rendue chaque jour plus précaire par la poussée sucrière et la concentration des terres qui en était la conséquence. A ceux-là la cédula de 1783 promettait la concession gratuite de parcelles dont l'étendue variait en fonction du nombre d'esclaves introduits par eux. On prétendait intéresser aussi une autre clientèle : la classe des hommes libres de couleur. La cédula de colonisation rend en ce qui les concerne un son essentiellement novateur. Ces noirs et hommes libres de couleur victimes dans les autres îles d'une réaction blanche comparable à tous égards à la réaction nobiliaire sévissant à la même époque en France, sont accueillis à Trinidad sur un pied de quasi-égalité avec les blancs. Certes au départ la cédula fait peser sur eux une discrimination économique certaine. Chaque immigrant blanc (art. 3) se voit attribuer 4 « fanegas » et 2/7 de terre pour lui-même et une demi « fanega » pour chaque esclave introduit par lui dans l'île. Les immigrants noirs ou de couleur n'ont droit au contraire qu'à la moitié de ces concessions

pour eux-mêmes, à la moitié également pour chaque esclave introduit par eux. A Trinidad comme ailleurs la blancheur constitue toujours un titre de noblesse et se trouve rétribuée en conséquence.

Mais là s'arrêtent les avantages consentis aux blancs. Les autres articles de la cédula n'opèrent plus aucune distinction entre blancs et hommes de couleur. Droits et devoirs pèsent également sur tous les immigrants. Cette absence de discrimination civile et politique constitue aux Iles quelque chose de très neuf. Incontestablement l'air de Trinidad rend l'homme noir ou de couleur libre, plus égal.

Grâce à la cédula de colonisation, grâce aux initiatives économiques et politiques du dernier grand gouverneur espagnol de l'île, José Maria Chacon (1784-1797), Trinidad connaît dans la dernière décade de son existence hispanique un développement important. Dans ce « Far-West » des Isles, colons blancs, colons de couleur suivis de leurs esclaves noirs, affluent depuis Grenade, Tobago, Sainte-Lucie, La Martinique, La Guadeloupe. Aussi assiste-t-on à l'heure où les premiers échos de la Révolution française vont parvenir dans la Caraïbe, à l'enfantement d'une société nouvelle caractérisée par deux traits qui vont conditionner les réactions mêmes de cette société face à l'Événement.

I — Il s'agit tout d'abord pour une large part d'une société française de style créole. Quelques années après la promulgation de la « cédula », la population de langue espagnole ne constitue plus qu'une petite minorité. Ceci implique chez cette population de transplantés de fraîche date, le maintien de liens très étroits avec les îles françaises dont ils sont originaires, liens familiaux, économiques, etc... Colons blancs, colons de couleur, esclaves « français » de Trinidad, vont donc se sentir directement concernés lorsque les troubles révolutionnaires agiteront les îles « mères », et ceci d'autant plus que leurs rangs vont se trouver considérablement grossis par les vagues successives de réfugiés victimes des troubles et des vicissitudes de la Révolution.

II — Il s'agit ensuite d'une société coloniale à maints égards originale. Dans la société coloniale que l'on peut qualifier de classique, telle que la décrit par exemple pour la partie française de Saint-Domingue Moreau de Saint-Méry, on peut distinguer quatre grandes classes : la classe des

grands blancs, les grands créoles, la classe des petits blancs, la classe des noirs et des hommes de couleur libres, la classe enfin des esclaves. Par rapport à ce schéma l'examen de la société trinitadienne laisse entrevoir une première différence. A Trinidad la classe des grands planteurs n'existe pas. L'administration espagnole, soucieuse d'accroître les capacités défensives de l'île tant face aux ennemis extérieurs éventuels, que face aux ennemis intérieurs naturels, en l'occurrence les esclaves, s'est efforcée de limiter l'étendue des propriétés afin d'assurer un peuplement dense d'hommes libres blancs, noirs ou de couleur. Elle a voulu faire de la société trinitadienne une société de moyens propriétaires.

Nous avons déjà vu comment la cédula de colonisation n'accordait aux candidats colons qu'une étendue de terre limitée. Ces mesures sont dès 1785 complétées par un édit du gouverneur Chacon, prévoyant que les « vieux habitants » espagnols qui sans être en mesure de les exploiter, revendiquaient d'immenses domaines, auraient dans les trois mois, à faire enregistrer le domaine où ils désireraient s'installer, mais devraient abandonner le reste à la Couronne. Si l'on songe que la latifundia est la règle dans les autres îles, il y a donc là une première et profonde originalité.

Politiquement cette particularité n'est pas sans conséquences. Dans la mesure où n'existe pas la classe des « grands créoles », les blancs présentent un bloc homogène. Ils ne se définissent que par opposition aux hommes de couleur. Ils sont donc essentiellement conservateurs. A Trinidad nous ne trouverons pas comme dans les autres îles, de ces petits blancs se disant « patriotes » qui se sont faits les introduceurs inconséquents des idéaux révolutionnaires.

L'examen de la répartition numérique des groupes raciaux fait apparaître d'autres éléments originaux. Lorsqu'en 1797 ils s'emparèrent de l'île, les Britanniques prirent soin de faire opérer un recensement général de la population. Les résultats furent les suivants : population totale : 17.643, dont 2.086 blancs, 4.466 hommes libres de couleur, 1.082 amérindiens, 10.009 esclaves nègres. Quelques années plus tôt (en 1790) le recensement effectué en Guadeloupe pour l'établissement de la capitation dénombrait au total : 109.639 individus dont 92.545 esclaves, 13.969 blancs, 3.125 hommes libres de couleur.

Ces résultats n'ont rien d'exceptionnel. Moreau de Saint-Mery, attribue à la partie française de Saint-Domingue pour la période précédant la Révolution : 450.000 esclaves, 30.000 blancs, 10.000 hommes libres de couleur. A Saint-Domingue et en Guadeloupe les proportions entre esclaves, blancs et hommes de couleur sont à peu près analogues. A Trinidad au contraire, l'importance numérique des hommes libres de couleur, supplantant le groupe des blancs, la relative faiblesse du groupe des esclaves constituent des faits remarquables dont les conséquences politiques sont loin d'être négligeables. Les hommes libres de couleur ont été principaux bénéficiaires de la politique de colonisation suivie par l'administration espagnole. Tant que celle-ci restera en place, cette classe demeurera dans sa masse peu sensible aux accents de la Révolution. D'autre part, représentant par son nombre même une force politique suffisante, elle ne sera jamais tentée comme à Saint-Domingue ou à la Guadeloupe d'associer son sort à celui des esclaves ou tout au moins de s'appuyer sur eux.

Le comportement politique des esclaves se ressent lui aussi des conditions qui leur sont faites sur le plan local. A tous égards la condition de l'esclave est à Trinidad supérieure à celle qu'il connaît dans les grandes îles à sucre. A Trinidad, pas de grands troupeaux d'esclaves anonymes ; le régime est patriarcal ; l'esclave domestique bénéficie du paternalisme de ses maîtres. Ceux-ci ont été d'ailleurs invités par l'administration à se pencher avec sollicitude sur son sort. Le code noir promulgué par Chacon en 1789 est bien plus favorable à l'esclave que les codes équivalents ayant cours dans les îles françaises et anglaises. L'instruction religieuse de l'esclave et le repos dominical sont obligatoires ; la quantité de nourriture et les vêtements qui doivent lui être attribués, sont contrôlés par l'administration ; de même sont contrôlés les châtiments infligés par les maîtres ; les mariages entre esclaves sont encouragés. Toutes ces dispositions dénotent un esprit relativement libéral qui entre bien dans la tradition catholique de la législation coloniale espagnole.

Ces considérations nous permettent de conclure qu'à Trinidad dans les derniers temps de la domination espagnole les tensions sociales et raciales devaient à coup sûr présenter un caractère beaucoup moins aigu que dans les autres îles et ceci d'autant plus que le nombre relativement faible des

esclaves évitait aux maîtres de connaître la grande peur, génératrice de toutes les cruautés et de toutes les violences, face aux multitudes noires.

Appartenance au fait colonial français, situation sociale et raciale peu tendue, voilà les deux facteurs contradictoires qui déterminent la sensibilité politique particulière de la population trinitadienne vis-à-vis de la Révolution française qui aborde aux Iles du Vent en septembre 1789.

PENETRATION ET DIFFUSION DES IDEES REVOLUTIONNAIRES

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ». C'est autour de ce thème, explosif dans le contexte colonial, que la lutte s'engage dès 1789 dans les îles françaises entre grands Créoles, petits Blancs « patriotes », hommes libres de couleur et bientôt esclaves.

A priori Trinidad en position excentrique par rapport aux grands foyers de diffusion de l'idée révolutionnaire, de surcroît sous domination espagnole, ne semble pas devoir se trouver directement concernée. L'on va pourtant assister à une politisation progressive de la population dont il convient maintenant de noter les indices et de marquer les étapes.

Dans une première étape, de 1789 à la fin de l'année 1795, cette politisation est lente, les indices incertains. Relevons pourtant la parution au Port d'Espagne dès 1790 du premier journal de l'île. C'est un Français, Jean Villoux, qui prend cette initiative, se proposant de donner chaque semaine dans sa « Gazeta » un compte rendu des événements qui agitent l'Europe. Sa tentative est de brève durée. La même année le gouverneur Chacon inquiet sans doute de la propagande ainsi donnée aux idées révolutionnaires, interdit la Gazeta et expulse Villoux de l'île. L'année suivante voit surgir ce colon d'un type nouveau dont l'apparition modifie sensiblement l'horizon politique de l'île : l'émigré. Au pionnier succède désormais le réfugié politique. En 1791 ce réfugié suivi de quelques esclaves fidèles vient de Saint-Domingue, en 1794 il vient de la Guadeloupe dont Victor

Hugues achève en décembre la reconquête aux dépens des Anglais, en 1795 il vient de Dominique, Sainte-Lucie, Grenade, Saint-Vincent que le même Victor Hugues restitue pour quelques mois à la République.

Il en est bien souvent de cet émigré des îles comme de son homologue européen. Représentant de la contre-révolution, par la violence de ses réactions il catalyse l'hostilité, par ses imprudences verbales il se fait le propagateur inconscient et paradoxal de « l'Idée ». Jusque là pourtant la situation de l'administration espagnole reste bien assise, l'ordre public assuré.

Puis on assiste à une brutale dégradation. Durant l'année 1796 et jusqu'à la date du 18 février 1797 qui voit le gouverneur Chacon céder aux Britanniques la souveraineté de l'île, Trinidad entre en crise. Cette évolution subite a pour principale cause le changement intervenu dans la position internationale de l'Espagne au cours de l'année 1795. De 1793 à 1795, celle-ci a participé à la coalition anti-républicaine. Mais ses armes n'ont pas été longtemps victorieuses. Dès 1794, le territoire espagnol a été envahi, si bien qu'en 1795 par la Paix de Bâle, l'Espagne décide de se retirer du conflit et d'adopter une position de neutralité. Aux Îles, et notamment à Trinidad, ce choix implique de multiples et bien gênantes obligations. C'est ainsi que désormais le Port d'Espagne est ouvert conjointement aux navires des deux grandes nations belligérantes, la France et la Grande-Bretagne. Les dangers d'une pareille position ne tardent pas à apparaître. En mai 1796, un incident très grave éclate. Un navire corsaire français poursuivi par une frégate anglaise trouve refuge dans la rade du Port d'Espagne. Entre les marins des deux navires la lutte se poursuit dans les rues de la ville. Les Français du Port d'Espagne se joignent aux marins de leur nationalité et pillent l'arsenal. Le pire est pourtant évité. La petite troupe du gouverneur se place entre les belligérants. La lutte s'achève, mais pour combien de temps ? La faiblesse des troupes espagnoles présentes dans l'île rend le maintien d'une stricte neutralité bien incertain. Trinidad risque fort de devenir à brève échéance l'un des champs de bataille de la lutte franco-anglaise à laquelle les Espagnols assisteraient impuissants. Le 6 mai près l'incident que nous venons de relater, le gouverneur Chacon adresse un rapport au Prince de la Paix ; il déclare notamment :

« Notre garnison est faible, nous n'avons pas de fortifications et le manque de bâtiments en dur me laisse sans prison, sans entrepôts ; en un mot, je dépends entièrement de la bonne volonté de la population composée de représentants d'autres nationalités et de fort peu de la nôtre...

Il était de mon devoir de vous avertir que les fréquentes disputes entre Anglais et Français qui se déroulent ici, affectent la plus grande partie de la population et sont susceptibles d'avoir des conséquences absolument ruineuses ».

Les risques encourus sont d'autant plus grands que désormais les Républicains français sont présents dans l'île. L'incident du Port d'Espagne n'est pas un exemple isolé. L'île relativement peu peuplée, mal surveillée, tend avec ses multiples rades à devenir un lieu de refuge pour les corsaires républicains qui sillonnent la mer des Antilles. Lieu d'asile, l'île le devient également pour tous ceux que chassent la reconquête par les Britanniques en 1796 de Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Grenade, la Dominique, et la terreur blanche qui en est la conséquence. De toutes parts hommes libres de couleur, esclaves en rupture de chaînes accourent. L'inquiétude de Chacon grandit. Dans un nouveau rapport au Prince de la Paix, il dénonce les dangers que fait courir à l'ordre public l'arrivée de ces nouveaux immigrants. « La cocarde tricolore qu'ils arborent comme un symbole de liberté est adoptée par nombre d'esclaves qui à leur tour persuadent leurs camarades de suivre leur exemple. Ces faits m'ont contraint à dépêcher dans nos compagnes plusieurs troupes armées afin d'annihiler tout commencement de désordre qui dans nos colonies où l'esclavage est le fondement de l'agriculture est le plus terrible des maux...

Le contact que notre peuple de couleur et nos esclaves nègres ont eu avec les Français et les Républicains, les a fait songer à la liberté et à l'égalité...

Les Anglais attaquent les îles françaises et tous les Républicains qui peuvent leur échapper, arborent sur les rives de Trinidad où nos forces ne suffisent pas à les empêcher de s'établir. La plupart sont des mulâtres et des nègres qui donnent aux nôtres les mêmes idées et les mêmes désirs et rendent chaque jour plus imminent le danger d'un soulèvement ».

Ces quelques lignes suffisent à montrer le désarroi du gouverneur espagnol devant l'ampleur d'une crise qui à tout ins-

tant risque de faire basculer Trinidad dans le camp de la Révolution.

Mais il n'est pas seul à se soucier de l'évolution de cette situation politique. Depuis Barbade, Sir Ralph Abercromby, général en chef des troupes anglaises aux Petites Antilles, suit celle-ci avec la plus grande attention. Il importe en effet aux Britanniques d'éteindre, avant qu'il n'éclate l'incendie révolutionnaire qui couve et dont la conséquence immédiate serait, s'il se déclençait, l'installation de la France à Trinidad. Les faiblesses espagnoles sont par ailleurs bien tentantes : de Trinidad la côte américaine est toute proche. Ne manque pour l'instant aux Anglais que l'occasion. Celle-ci s'offre dès le début de l'année 1797 lorsque le gouvernement de Madrid décide de passer de la neutralité à la belligérance active aux côtés de la France. Il s'agit certes là d'une alliance bien compromettante dans le cas de Trinidad. Le gouverneur Chacon ne tarde pas à s'en apacevoir. Dès le 17 février la flotte anglaise se dirige sur Trinidad. Le 18 février les troupes de Sir Abercromby débarquent et sans grande opposition s'emparent du Port d'Espagne. Le même jour Chacon capitule. Une page de l'histoire de Trinidad se ferme. L'île devient désormais anglaise.

La domination britannique sur Trinidad modifie naturellement d'une manière très profonde les conditions de la vie politique. La première conséquence est de provoquer un repliement sur soi de la société trinidadienne. Jusqu'en 1797, l'île a été ouverte à toutes les influences extérieures ; aux émigrés nous avons vu succéder les Républicains. C'est par eux que l'idée révolutionnaire a pénétré dans l'île ; ce sont eux qui sont au premier chef responsables de la crise de 1796. A partir de 1797, au contraire, Trinidad passe dans le camp britannique, du même coup le contact avec les îles révolutionnaires françaises se trouve rompu. L'idée révolutionnaire ne peut plus désormais compter à Trinidad que sur ses propres forces pour se maintenir. Mais dans une certaine mesure aussi, on peut dire que jusque là denrée d'importation, elle se naturalise, gagne en authenticité, et trouve dans les conflits sociaux et raciaux qui se développent son aliment majeur.

La deuxième conséquence est d'instaurer dans l'île un climat de contre-révolution. Malgré la puissance du mouvement anti-esclavagiste en Grande-Bretagne et dans la mesure

même où la France, avec Victor Hugues, a fait de la révolution l'arme de son expansion coloniale dans la Caraïbe le gouvernement anglais a choisi d'assurer aux îles la défense des intérêts des maîtres d'habitations, des planteurs blancs.

Partout, à la Martinique, à la Guadeloupe, à Saint-Domingue, ceux-ci ont rallié ses rangs. A Trinidad, leur réflexe est identique.

Ils voient dans la Grande-Bretagne la seule puissance coloniale disposée et capable d'assurer le maintien de leur puissance économique et de leurs privilèges. La Grande-Bretagne voit en eux les meilleurs soutiens de son expansion. Ces choix complémentaires ont pour effet de rejeter inexorablement les hommes libres de couleur dans l'opposition, c'est-à-dire dans le camp républicain. C'est là un fait nouveau par rapport à la période où dominait l'Espagne.

La troisième conséquence enfin dépasse le cadre étroit de la vie de l'île. Jusqu'en 1797, Trinidad a constitué l'avant-poste d'un empire vieillissant ; désormais, face à la « tierra firme » elle constitue le bastion avancé d'un impérialisme plein de vigueur et d'ambitions. Avant 1797, sa vocation est défensive, après cette date, elle devient offensive. Or, l'offensive britannique a des buts très précis : développer à l'intérieur de l'empire espagnol d'Amérique des mouvements de subversion, y répandre les mots de liberté et d'indépendance, afin de provoquer l'effondrement de la vieille métropole ibérique et débarrasser l'Amérique du Pacte colonial, principal obstacle à sa propre expansion commerciale.

Ainsi, et paradoxalement, alors qu'à Trinidad la Grande-Bretagne incarne la réaction et le maintien de l'esclavage, depuis Trinidad elle tend à exporter la liberté sur le continent.

Dès le lendemain de l'installation des Britanniques, ces conséquences ne tardent pas à se développer.

Si les Espagnols sont plus réticents dans les débuts, les planteurs blancs de nationalité française se rangent d'emblée sous la bannière anglaise. Dans un rapport au Secrétaire d'Etat aux Colonies, daté de février 1802, le gouverneur Thomas Picton vante leurs dispositions « à la tranquillité et au bon ordre » ; il les tient pour loyaux et dignes de considération. Pour asseoir son autorité, Picton ne manque d'ail-

leurs pas de s'appuyer sur eux : le premier « alcade » de l' « Illustre Cabildo » de Trinidad (la législation espagnole reste provisoirement en vigueur) est un planteur français, Saint-Hilaire de Bégorrat dont Picton peut dire qu'il est « un gentilhomme français dont le zèle, l'intelligence et l'in-fatigable industrie ont été employés avec un plein succès ».

Contre les hommes libres de couleur, au contraire, d'entrée l'offensive se déclenche. Picton les considère comme « irredeemably republicans » et se propose de les renvoyer progressivement dans les îles françaises. La surveillance qu'il exerce sur eux est constante. Lors de la capitulation, seuls les colons d'origine française ont été tenus de se présenter nominalement devant l'autorité britannique. En 1798, afin de prévenir un éventuel soulèvement de leur part, Picton fait arrêter tous ceux qu'il considère comme leurs chefs et institue une milice de trois cents hommes dont l'activité est répartie sur toute l'étendue du territoire de l'île. Enfin, pour réduire l'importance qu'ils tirent de leur nombre, Picton en appelle, non sans succès, à une immigration de petits blancs et d'hommes de couleur originaires des Bahamas, de la Jamaïque et de la Barbade.

Sous un gouvernement de type militaire, l'ordre se trouve ainsi fermement établi, tandis que les corsaires français, que les années précédentes avaient vu s'installer sur les rivages de l'île, sont activement pourchassés.

D'ores et déjà, l'attaque se développe aussi en direction du continent où s'élaborent des projets tendant à ramener Trinidad à la souveraineté espagnole.

De cette offensive, dès 1797, les buts et les moyens se trouvent clairement définis. Dans une déclaration du 6 juin 1797 à la population de Port of Spain, qui vient d'être déclaré port franc, Picton les expose. Les buts ? « libérer le peuple du continent près de l'île de Trinidad du système oppressif et tyrannique qui maintient avec une telle vigueur le monopole du commerce. L'île, du fait de sa situation géographique, en tirera les plus grands avantages ». Les moyens ? « soulever les esprits de ceux avec qui vous êtes en correspondance, en vue d'encourager les habitants à résister à l'autorité oppressive de leur gouvernement. J'ai à ajouter qu'ils peuvent être certains que, à quelque moment qu'ils se décident, ils ont la possibilité de recevoir de vos mains tous les secours qui peuvent être attendus de Sa Ma-

jesté Britannique, à savoir des troupes et des armes et des munitions sans aucune limite, et ceci avec l'assurance que les vues de Sa Majesté Britannique ne vont pas plus loin que de les soutenir dans leur indépendance sans prétendre à quelque souveraineté sur leur pays ».

Pourtant Picton, préoccupé par sa propre situation intérieure, est pour l'heure obligé de s'en tenir à des déclarations d'intention et à une activité de propagande. Dans ce domaine, il a sans nul doute dû recevoir un appui inattendu et bien involontaire de certains républicains d'origine française que l'intervention britannique à Trinidad avait amenés à se réfugier sur le continent. Quelles ont été exactement leurs activités ? Voilà une question à laquelle nous aimerions être en mesure de répondre. Gageons qu'elles durent être importantes, suffisantes en tous cas pour inquiéter les autorités, puisqu'elles provoquèrent assez rapidement l'expulsion des coupables du Vénézuéla.

En 1802, l'évolution dans les relations internationales fait qu'à Trinidad la situation change. Par la Paix d'Amiens, la souveraineté britannique se trouve légalement établie sur l'île. Cette reconnaissance internationale du statut britannique entraîne un nouveau renforcement de l'isolement politique et moral de ceux qui, à l'intérieur de l'île, plaçaient en d'autres pays leurs espérances. Les colons espagnols renoncent à l'espoir d'une reconquête par l'ancienne métropole ibérique. Comme un pis aller, ils se résignent à la solution britannique ; leur adhésion au parti de l'ordre, sociale par nature, devient politique par choix.

Les hommes libres de couleur voient définitivement s'effondrer l'espérance d'une solution républicaine et française, d'autant qu'à la même date, après avoir joué la carte de la révolution noire, la France avec Napoléon est en train de rétablir l'esclavage et fait sévir aux îles la terreur blanche. L'attention des hommes libres de couleur va donc se fixer davantage sur les problèmes purement trinidadiens. Le caractère de leur contestation change ; il devient moins politique et davantage social.

Avant 1802, ils luttèrent contre la Grande-Bretagne et pour l'égalité ; désormais se résignant à la Grande-Bretagne, ils luttent seulement pour l'égalité.

La modification de statut de 1802 pose d'ailleurs ce problème avec une acuité nouvelle. Jusqu'alors, le statut de

l'île demeurant incertain et la population d'origine britannique ne constituant encore qu'une infime minorité, la législation en vigueur est restée la législation espagnole. Mais cette solution ne pouvait être que provisoire. Dans la mesure où le statut de l'île se trouvait modifié, le problème de sa constitution interne ne pouvait manquer de se poser. Désormais colonie de la couronne, Trinidad ne devait-elle pas être dotée d'une constitution analogue à celle des autres îles anglaises ?

Dès 1802, on voit se manifester un parti anglais réclamant l'adoption de la législation britannique ? Celui-ci se recrute pour l'instant uniquement chez les ressortissants blancs d'origine anglaise, colons et commerçants qui depuis 1797 affluent à Trinidad. Son influence ne tarde pas à s'accroître. D'une part le nombre des « habitants » d'origine anglaise augmente régulièrement : en 1803 ils sont 663 contre 1.095 français et 505 espagnols ; en 1810 on relève 1.147 anglais, 781 français, 459 espagnols. D'autre part, les colons français et espagnols, progressivement minorisés, abandonnent leurs revendications premières, à savoir le maintien du régime espagnol, et joignent leurs voix à celle du parti anglais.

Le fonds de revendications de ce groupe de pression est aisément discernable : il s'agit de doter l'île par l'adoption de la législation britannique d'une Assemblée consultative élue par les seuls colons blancs. Il s'agit socialement parlant de se constituer en une caste privilégiée et par là même de rejeter la masse des hommes libres de couleur jouissant jusque là sous le régime espagnol de l'égalité des droits, dans une position inférieure. Pareille solution était naturellement inacceptable pour les hommes libres de couleur. Jusqu'à la date de 1810 qui voit le gouvernement britannique trancher le débat en leur faveur, ils vont développer une agitation politique constante. A deux reprises la tension devient particulièrement aiguë. En 1803 tout d'abord. A cette date le gouverneur Picton se voit remplacé par une commission gouvernementale de trois membres dont lui même fait partie en tant que commissaire militaire. Une diatribe l'oppose d'emblée au premier commissaire Fullarton qui lui reproche les méthodes despotiques de gouvernement employées précédemment par lui et notamment les nombreuses expulsions d'hommes libres de couleur auxquelles il a procédé. Face à Picton, l'homme

des planteurs blancs, les hommes libres de couleur ont donc trouvé un défenseur. Leur combativité se réveille aussitôt. Le « cabildo », où seuls les Blancs sont représentés, prend position en faveur de Picton et prédit que « si les habitants ne sont pas sévèrement surveillés, l'éclatement de troubles est inévitable ».

L' « attorney » général porte l'affaire devant le Secrétaire d'Etat aux colonies et dénonce les agissements de Fullarton (lettre du 26-3-1803) :

« Avant son arrivée, les peuples de couleur étaient tranquilles, loyaux et en fait heureux grâce à une ferme direction. Maintenant qu'un apôtre de la liberté, un philanthrope et un parleur volubile sur les Droits de l'Homme montre sa face, leurs espoirs sont excités. Il a affaibli l'autorité des commandants de quartier... ; il ouvre la porte au tumulte, à la discorde, à l'émeute dans les paroisses éloignées, l'impérieuse insolence de cette classe va toujours croissant... ».

Finalement l'arrivée d'un nouveau gouverneur, Thomas Hislop en 1804 met fin provisoirement à la diatribe. Celle-ci reprend en 1810 lorsqu'on apprend à Trinidad que le gouvernement britannique est sur le point de prendre une décision sur le problème. L'on voit alors se constituer un Comité des hommes libres de couleur qui prend l'initiative d'adresser à Sa Majesté Britannique sous le couvert du gouverneur, une pétition où, arguant qu'ils constituent la classe sociale la plus nombreuse, classe au demeurant loyale et opulente, ils demandent que leur point de vue soit pris en considération.

Le gouverneur Hislop refuse alors de la transmettre et réplique en nommant une commission de trois membres chargés d'enquêter sur les origines et les antécédents des signataires et d'expulser ceux qui auraient pénétré en fraude en territoire trinitadien. Malgré ces réactions locales, c'est en fin de compte en faveur des hommes libres de couleur que le gouvernement de Londres devait trancher le problème. Il est décidé cette même année 1810 que Trinidad ne pourra bénéficier d'une constitution analogue à celle de la Jamaïque ou de la Barbade. A Trinidad, il n'y aura pas d'Assemblée représentative élue entourant le gouverneur. Le gouvernement britannique administrera directement la colonie au travers de la personne du gouverneur. Cette décision est communiquée le 27 novembre 1810 par le Secrétaire d'Etat Lord Liverpool au gouverneur de Trinidad

et s'appuie sur l'argumentation suivante : à Trinidad au contraire des autres îles les hommes libres de couleur forment la classe la plus nombreuse ; leur exclusion de l'Assemblée consultative serait à juste titre considérée par eux comme une aggravation de leur condition, ce qui serait contraire aux dispositions de la Capitulation de 1797 et ne manquerait pas de provoquer des remous. D'autre part si l'accès à l'Assemblée leur était accordée, les hommes libres des autres îles ne manqueraient pas de revendiquer cet avantage.

La Constitution ainsi définie devait à quelques détails près rester en place jusqu'en 1925.

Les remous provoqués dans le monde Caraïbe par la Révolution française, ne devaient pas pourtant se borner à Trinidad à un affrontement politique des deux classes dominantes : Blancs et hommes libres de couleur. En 1805, les esclaves à leur tour tentent de redresser la tête. Assez paradoxalement, si l'on songe à la manière dont s'est effectué en Guadeloupe notamment le rétablissement de l'esclavage, c'est l'annonce d'un prochain débarquement des Français qui apporte aux esclaves une bouffée d'espérance. Un complot se met en place dont nous connaissons les détails grâce à l'enquête de police ordonnée par le gouverneur après sa découverte. Celle-ci met en lumière l'existence d'une société secrète implantée essentiellement dans les quartiers habités par les Français. La société est organisée à la base en « convois » ou « bandes », ayant chacun leur roi et leur reine. Le plan des révoltés est de déclencher le mouvement le jour de Noël au milieu des festivités et de procéder à l'élimination de tous les Blancs de l'île. Le complot découvert, ses chefs sont arrêtés et jugés immédiatement. Dix d'entre eux furent pendus et leur tête exposée dans les quartiers où ils habitaient. Les autres furent condamnés à avoir les oreilles coupées et à être fouettés sur la potence.

Déjoué, réprimé, ce complot, onze années plus tard, montre bien la profondeur des échos suscités dans les masses serviles par la décision de la Convention en 1794 de libérer les esclaves et par l'application faite en Guadeloupe de cette décision. Ce n'est certes pas par hasard si ce sont des esclaves « français » qui apprenant l'arrivée de leurs « compatriotes », se sont lancés dans la périlleuse aventure.

Au total, malgré tout à Trinidad sous la gouverne anglaise, on peut dire qu'en 1810 la réaction et l'ordre social ont

triomphé. Avec le temps pâlit l'imagerie révolutionnaire, les souvenirs s'estompent, restent dans le cœur des hommes les exigences fondamentales d'égalité et de liberté que la Révolution avait su faire naître. A Trinidad ces deux mots gardent leur puissance évocatrice. En partie au moins depuis Trinidad ils passent sur le continent où à partir de 1810 commence le mouvement qui va conduire le pays à l'indépendance.

*
**

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Sources manuscrites.

Aux Archives nationales dans la série C^{7A} (correspondance générale Guadeloupe) figurent un certain nombre de documents intéressant l'Histoire de Trinidad.

Dans le registre répondant à la cote C^{7A}49 se trouve notamment la correspondance échangée entre les commissaires délégués aux Iles du Vent Victor Hugues et Goyrand d'une part, le gouverneur de Trinidad Chacon d'autre part. Figurent également plusieurs rapports, datés successivement du 17 ventôse, 20 ventôse et 3 germinal an V, par lesquels les agents du Directoire rendent compte au ministre des colonies des circonstances de la chute de Trinidad face aux Anglais.

Sources imprimées.

La Société d'Histoire de Trinidad et Tobago a procédé à la publication d'un millier de documents choisis par Gertrude Carmichael, intéressant l'histoire des deux Iles. Ces papiers émanent du British Museum, du Public Record Office de Londres, des archives espagnoles et françaises. Pour chaque publication, les sources sont très clairement indiquées.

Ouvrages imprimés.

BURNS A. — *History of the British West Indies*, Oxford, 1958.

Gertrude CARMICHAEL. — *The History of the West indian Islands of Trinidad and Tobago*, London, 1961.

Eric WILLIAMS. — *History of the people of Trinidad and Tobago*, London, 1964.

Georges VILLACÈQUE
Centre d'Etudes Supérieures Littéraires
de Pointe-à-Pitre